

hommages aux pieds de l'impératrice, je lui renouvelle avec plaisir les assurances de la haute estime et de l'inviolable amitié avec lesquelles je suis, monsieur mon frère, de Votre Majesté impériale, le bon frère. — M. »

L'empereur trouva dans l'organisation de la justice autant de difficultés qu'il en avait trouvé pour améliorer ses finances. Quelques-unes de ces lettres sur ce sujet donnent des détails utiles pour l'histoire.

« Chapultepec, 22 juillet 1865. — Je vous envoie ci-joint une copie de l'organisation des tribunaux comme elle a été envoyée hier par le ministre de la justice au conseil d'État... Les propositions ne me paraissent pas très libérales, mais le ministre dit que pour le moment on ne pouvait pas faire plus, que le système adopté pour la capitale et la vallée de Mexico n'est qu'un essai et que tout dépend du choix des hommes qui va être fait maintenant. — Maximilien. »

— « Hacienda de Reyes, 15 avril 1865. — La complète et bonne administration de la justice se fait chaque jour sentir plus urgente, et tous les partis se plaignent du mauvais état qu'elle conserve. Vous aurez la bonté de parler avec B. pour voir où en est son travail; une fois terminé il sera nécessaire de le traduire en castillan, le plus brièvement possible; mais avec cela le vrai travail ne sera pas conclu, il faudra préparer au plus tôt une liste très scrupuleuse des nouveaux juges qui devront être nommés. Je comprends parfaitement bien combien il sera difficile de faire cette liste, mais sans elle, la bonne organisation judiciaire ne pourra pas marcher. Il ne suffit pas d'avoir de bonnes lois, il faut aussi avoir des personnes pour les exécuter. Vous connaissez déjà tant de monde dans notre pays que vous pourrez préparer d'accord avec B. et sous toute réserve cette liste.

« Il faudra pareillement surprendre par ces travaux la paresse de mon ministère. Voilà quatorze mois que je demande à mes ministres ces travaux d'une nécessité si ur-

gente, et je ne reçois que des promesses, jamais des faits. — Maximilien. »

— « Pachuca, 29 août 1865. — J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre lettre du 27 courant. Ce que vous me dites du travail de B. est très positif; mais d'un autre côté il n'y a pas de temps à perdre, parce que cette affaire pèse sur ma conscience comme du plomb. Je ne sais si M. Langlais sera en état de juger dès à présent de telles affaires; il faut qu'il connaisse bien le pays, la nation et ses particularités. Vous voyez combien il y a de difficultés pour former une liste. Ce fait, comme dans toutes les autres choses de ce pays, est une grande et triste excuse pour les gouvernants, mais cela ne doit pas nous faire perdre courage; si nous n'avons pas des spécialités, au moins nous aurons des médiocrités et non pas des canailles — *sic* — comme à présent.

« Dans ce pays il faut marcher lentement, mais ne jamais s'arrêter. Prenez de nouveaux renseignements sur Luis Mendez et vous m'en ferez part.

« Mon voyage a été très heureux jusqu'à présent, et j'espère qu'il ne manquera pas d'utilité. Partout je vois les mêmes faits : une population excellente, très résignée, mais une horrible justice, le manque de gardes rurales, la plaie des guerilleros et les voleurs. — Maximilien. »

— « Alcazar de Chapultepec, 6 septembre 1865. — Ce que vous me dites de votre conversation avec Luis Mendez m'a beaucoup intéressé. Préparez conjointement avec lui les ordres pour réaliser les idées émises dans votre lettre, de la sorte nous gagnerons du temps et donnerons aussi du travail à bien des gens oisifs. Quant à Luis Mendez, j'ai déjà parlé de sa nomination comme sous-secrétaire d'État à la justice, avec Ramirez comme chef du ministère.

« Il serait très utile pour moi, si je pouvais avoir, avant de nommer Mendez, une espèce de confession sur ses idées judiciaires, parce que s'il n'a pas à ce sujet des idées vraiment libérales, comme par exemple Lares les a, nous ferons de nouveau une mauvaise affaire. Le changement dans la

BIBLIOTHÈQUE  
 HISTORIQUE  
 UNIVERSITAIRE  
 DE  
 MEXICO

partie judiciaire doit être radical, dans les principes comme dans les personnes; je ne crois qu'il y ait aucun inconvénient à prier ce monsieur de nous faire par écrit cette confession. Nous connaissons ainsi l'homme et ses principes, et nous aurons dans nos archives secrètes un document utile.

— Maximilien. »

Voici la lettre à laquelle l'empereur fait allusion :

— « Mexico, 5 septembre 1865. — Sire. — J'ai vu aujourd'hui M. Luis Mendez que j'avais prié de venir au cabinet, pour avoir divers renseignements sur quelques questions de justice, dont je savais qu'il avait connaissance. Toute loi sur l'organisation de la justice doit être une lettre morte, si elle ne s'appuie pas sur un code civil, un code pénal, un code de procédure civile et un code de procédure criminelle. Or, d'après ce que m'a dit M. Mendez, le travail sur le code civil est terminé; une copie en a été remise à Votre Majesté. Il reste à en faire la révision, et la commission qui doit y procéder attend des ordres; elle peut commencer demain, et alors, avec un travail de deux heures par jour, elle peut avoir fini en deux mois. Le code de procédure civile n'existe pas, c'est un travail à faire qui pourrait être exécuté par la commission chargée de préparer le code civil. Quant au code pénal et au code d'instruction criminelle, ni l'un ni l'autre ne sont commencés, l'on pourrait charger de leur rédaction le conseil d'État qui a dans son sein beaucoup d'avocats.

« ... M. B... travaille avec la plus grande activité au décret d'organisation; mais, comme je l'ai déjà dit à Votre Majesté, les codes en sont un complément indispensable.

« D'après ce qui m'a été dit, M. Lares est encore l'homme qui paraît avoir les idées les plus saines sur cette organisation judiciaire, il aurait même avoué que les projets présentés par le ministre et le conseil d'État avaient uniquement pour but de donner une *satisfaction apparente* à Votre Majesté sur cette question et de ramener forcément à la déplorable organisation actuelle, en créant toutes sortes de difficultés pour l'application de la nouvelle... Après avoir

causé longuement avec M. Luis Mendez, je crois que c'est encore lui qui pourrait faire le meilleur sous-secrétaire d'État de la justice. »

Le 25 septembre, l'empereur écrivait de Chapultepec à ce sujet : — « Je désire que vous me prépariez avec Luis Mendez, les ordres nécessaires au ministre de la justice, et au conseil d'État, pour la rédaction du code, et vous les soumettez à ma signature. — Maximilien. »

« Mexico, 18 octobre 1865. — Vous avertirez en mon nom, l'auditeur M. Luis Mendez, que la semaine prochaine je présiderai le conseil des ministres et le conseil d'État réunis, pour discuter le nouveau plan de justice. Le ministre lira, aux deux conseils, un extrait succinct contenant les principes généraux de son nouveau système. J'appellerai Luis Mendez à cette session, avec le droit de voter, il devra défendre nos idées modernes qu'il a si bien comprises; Lares sera prêt à l'aider.

« Il est très probable que nous resterons en grande minorité, mais cela ne me décourage pas pour l'avenir, et je désire que l'on enregistre dans le procès-verbal du conseil, mes idées exprimées par Mendez.

« Je l'avertirai aujourd'hui même pour qu'il puisse se préparer avec Lares qui est parfaitement disposé à nous soutenir dans cette délicate affaire. Ayant journallement deux sessions privées et n'ayant pas le temps matériel pour manger et dormir, je ne puis accorder l'audience demandée... — Maximilien. »

— « Palais de Mexico, 15 décembre 1865. — Ayez la bonté de dire à Luis Mendez que le moment est arrivé où il est nécessaire d'avoir la liste urgente des juges et des personnes qui doivent occuper les nouveaux postes — de juges... — Maximilien. »

Au lieu de se donner autant de mal, pendant tant de mois pour arriver à rédiger des décrets qui ne devaient pas être exécutés, il eût été plus simple de choisir des ministres qui auraient secondé le gouvernement impérial dans ses idées

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA  
V. A. N. L.

libérales et progressistes; l'empereur aurait bien dû s'apercevoir qu'il ne fallait point chercher le vrai progrès et le libéralisme parmi les libéraux mexicains; mais il voulait, disait-il, « leur prouver qu'ils n'étaient bons à rien. » Malheureusement, ces essais sont dangereux; il n'est pas prudent de les faire quand on est solidement assis sur un trône; quand il s'agit de fonder ce trône, prendre des républicains, des ennemis politiques pour les consolider, c'est de la déraison. Les ministres s'opposaient à l'exécution des idées humanitaires de l'Empereur, avec une aussi constante perfidie qu'ils empêchaient la réorganisation des finances et de la justice. Leurs Majestés aimaient beaucoup les Indiens dans lesquels ils voyaient une classe intéressante, opprimée, constituant l'immense majorité de la population et les anciens propriétaires du territoire mexicain. L'empereur avait même voulu que Chimalpopoca, descendant d'un souverain aztèque, vint à Miramar lui donner des leçons de la langue parlée par Moctezuma, et ce ne fut que sur la remarque qu'on lui fit, qu'il trouverait rarement l'occasion de parler cette langue, qu'il renonça à son projet. Si sa sympathie pour les Indiens ne se manifesta officiellement que vers la fin de 1865, ce n'est point par ingratitude, comme le prétend M. de Keratry qui n'a su de cette question que ce qu'en disaient les journaux, mais à cause des difficultés qu'il rencontrait dans ses conseils pour exécuter ses bonnes intentions. Dans toute la correspondance de Leurs Majestés on trouve des preuves de leur affectueuse sollicitude pour cette classe honnête et laborieuse, tant mutilée par les révolutions, tant dégradée par le régime républicain. Voici des extraits de quelques-unes de ces lettres :

« Jalapa, 25 mai 1865... — Je viens d'arriver à Jalapa. Nous avons heureusement traversé le chemin bien difficile et dangereux, mais superbe, de Huatusco et Mirador; cependant j'étais bien tourmenté d'une assez forte dyssenterie que j'ai attrapée à Orizaba à la suite d'un bain froid. Tout mon monde souffre de la même indisposition.

« J'ai reçu votre lettre. Ce qui a rapport à l'église de Monoalco, me paraît grave; c'est un sanctuaire d'Indiens, — froisser cette race dans ce moment, en matière religieuse est dangereux, puisque de cette manière on met les armes aux mains des agitateurs; il me paraît nécessaire de trouver d'autres localités moins connues et vénérées. — Maximilien. »

Il s'agissait de prendre une chapelle indienne pour en faire une poudrière ou un dépôt d'armes. L'empereur empêcha la conversion de cette chapelle en un magasin d'utilité publique. Ce n'était pas seulement des sympathies platoniques qu'il avait pour les Indiens, il voulut les affranchir et ce projet lui suscita l'opposition d'une foule de propriétaires républicains et conservateurs. Sa Majesté avait institué une commission pour aviser aux moyens d'affranchir les Indiens; ses ministres, pour faire avorter les projets de Sa Majesté résolurent d'introduire des membres opposants dans cette commission. Le 12 juin l'empereur écrivait, à ce sujet, de Puebla. — « Je vous prie de prendre des informations sur les trois personnes que Siliceo — ministre de l'intérieur — propose pour le « conseil des classes nécessiteuses. » Vous savez les idées qui m'ont guidé en organisant cette commission, il faudrait donc savoir si ces messieurs répondent à mes vues, surtout en ce qui concerne la classe indigène. — Maximilien. »

— Palais de Mexico, 17 août 1865. — Je vous envoie sous toute réserve un projet de loi qui me paraît remarquable et qui m'a été remis hier par le « comité des classes nécessiteuses. » Ce projet me semble très libéral, juste et nécessaire; la députation envoyée par le comité m'a dit que le ministre de l'intérieur est entièrement contre ce projet, l'appelant dangereux, et disant qu'il pourrait occasionner quelques soulèvements de la part des Indiens et des guerres de castes. Ces objections me paraissent ridicules; si les Indiens qui, jusqu'à présent, ont été enlevés de leurs maisons, arrachés par force de leurs familles, pour servir dans l'armée

nationale, n'ont jamais tiré vengeance de leurs oppresseurs et de leurs tyrans, ils le feront encore moins à cause de cette mesure. D'autre part, nous voyons un exemple en Russie qui a eu le courage de donner la liberté aux serfs, malgré toutes les prophéties de calamités et de révolutions, et qui atteint son but sans danger pour le gouvernement. Enfin, si par hasard il y avait quelques mouvements partiels, ils ne seraient pas dangereux et ne causeraient pas de crainte ni le droit de faire tyranniser sept millions d'Indiens par un million de blancs.

« Ayez la bonté d'examiner au plus tôt cet intéressant travail avec B... Vous me direz ensuite si la loi peut être admise, s'il y a quelque chose à changer ou si elle doit être réellement suspendue pour le moment, comme le dit le ministre de l'intérieur.

« La question est intéressante et l'on peut dire : d'actualité, à cause de la position menaçante de nos grands voisins et la nécessité probable d'être mal avec Rome pendant quelques années.

« Une fois que la loi sera approuvée il faudra la faire traduire secrètement dans quelques-uns des idiomes les plus répandus dans le pays, et avoir prêts des agents fidèles qui pourraient en inonder les points les plus importants du territoire. — Maximilien. »

La situation de ces Indiens est, en effet, des plus douloureuses. Ceux des villes et des villages sont malheureux et pauvres pour la plupart, mais ils jouissent de leur liberté ; ceux des hacienda sont de vrais esclaves, et généralement traités comme les nègres des États-Unis. Leurs maîtres et surtout les majordomes les rançonnent et les malmènent d'une manière indigne. Je ne parle pas des coups de verge qu'ils reçoivent parfois jusqu'à faire couler le sang, ni des autres châtimens corporels infligés sans contrôle, parfois injustement, ni des familles mourant de faim et conduites au travail sous le fouet du majordome, ni des hommes chargés de chaînes allant mourir d'épuisement au soleil sous

l'œil de Dieu ; mais je fais allusion aux spéculations du maître — *l'haciendado* — sur la nourriture de ces pauvres gens et sur les haillons qui les couvrent à moitié.

L'haciendado oblige les Indiens à lui acheter leurs aliments et les objets de première nécessité ; le prix est ordinairement très élevé, de sorte que le prix du travail étant insuffisant pour subvenir à l'entretien de sa famille, l'Indien s'endette de jour en jour. Ses dettes s'augmentent encore par le casuel du clergé mexicain. Les baptêmes, mariages, messes et les nombreuses fêtes que les Indiens ont l'habitude de célébrer, leur coûtent fort cher. L'haciendado paie son chapelain très modestement, quelquefois pas assez pour vivre ; il n'exige pas la gratuité de son ministère parce que les dettes de l'Indien garantissent la continuité du travail ; le chapelain de son côté, soit par nécessité, soit pour se créer un bien-être convenable, se fait payer chèrement son ministère, de sorte qu'à part quelques exceptions, on voit peu de chefs de famille liquider leur situation annuelle par un bénéfice. Beaucoup doivent en moyenne à leur maître une somme de cinq cents francs ; il y a des haciendas qui ont jusqu'à cent mille francs de créances sur leurs peones ou travailleurs. C'est pour mettre un terme à ces créances honteuses, pour diminuer les heures de travail, augmenter le salaire et donner en un mot, aux Indiens, les moyens de reconquérir leur liberté que l'empereur avait réuni un comité qui devait faire rédiger un projet de loi pour préparer l'émancipation des Indiens.

« Mexico, 23 août 1865... — J'ai remis à l'impératrice... le travail du comité protecteur des classes nécessiteuses. L'impératrice fera tout préparer, et si elle voit qu'il y ait possibilité de le faire passer heureusement par le conseil des ministres, elle le fera et l'enverra pour ma signature, de manière que les ministres ne puissent pas étouffer l'esprit libéral de cette affaire si importante et si transcendante pour l'avenir de sept millions de Mexicains, c'est à dire l'immense majorité du pays. — Maximilien. » ]

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA  
D. A. N. L.

L'empereur devant faire un petit voyage, ce fut l'impératrice qui resta chargée de terminer cette affaire et d'enlever l'assentiment des ministres qui s'opposaient à sa conclusion. Mais l'impératrice était moins patiente que l'empereur et présidait les conseils d'une manière toute différente que le souverain. Au lieu de soumettre son jugement à la discussion des ministres et de s'en aller à la fin de la séance avec tous ses projets renvoyés aux calendes grecques, elle arrivait munie de tous les documents au moyen desquels elle avait étudié la question de la manière la plus approfondie, la plus minutieuse et déjà élucidée par des hommes compétents, puis elle disait aux ministres : — « Messieurs, voici la question, après un sérieux examen, je crois qu'elle doit être résolue dans ce sens ; qu'en dites-vous ? » Les ministres étonnés, convaincus ou par politesse répondaient : oui. Alors l'impératrice répondait : — « La loi étant acceptée, elle sera envoyée au *Diario* officiel ce soir et exécutée demain. » Telle était à peu près la manière dont l'impératrice présidait le conseil des ministres ; aussi, les affaires marchaient vite, quand elle gouvernait comme régente et quittait-elle rarement le conseil des ministres avec un projet rejeté. Celui concernant les Indiens était donc entre bonnes mains. En sortant du conseil où cette question venait d'être résolue l'impératrice écrivit la lettre suivante qui ne manque pas d'un certain décousu.

« Mexico, 31 août 1865. — Je viens de remporter le triomphe le plus complet sur toute la ligne ; tous mes projets ont passé ; celui des Indiens, après avoir excité un frémissement au moment de la présentation, a été accepté avec une sorte d'enthousiasme. Il n'y a eu qu'un seul avis contraire. Forte de ce succès, je leur ai développé des théories sociales sur la cause des révolutions au Mexique, qui a procédé des minorités turbulentes, s'appuyant sur une grande masse inerte, sur la nécessité de rendre à l'humanité des millions d'hommes, quand on appelle de si loin la colonisation, et de faire cesser une plaie à laquelle l'indé-

pendance n'avait porté qu'un remède inefficace, puisque citoyens de fait, les Indiens étaient pourtant restés dans une abjection désastreuse. Tout cela a pris — *sic* — à mon grand étonnement, et je commence à croire que c'est un fait historique... — Ch. »

Ce fut dans cette même séance que l'impératrice fit accepter le décret sur les poids et mesures, dont j'ai déjà parlé ; ces triomphes lui étaient très agréables, mais elle dut s'apercevoir bientôt qu'il y avait loin, au Mexique, entre l'approbation ministérielle d'un décret et son exécution.

Lors de l'arrivée de l'empereur à Mexico, la régénération du Mexique était moins dans l'accord des partis politiques et la pacification matérielle du pays que dans le choix des fonctionnaires civils et militaires, dans la création des routes pour faciliter le commerce, et dans la colonisation qui devait amener un peuple de travailleurs honnêtes et laborieux qui auraient su défendre leurs champs et leur industrie. L'immigration était nécessaire, non seulement pour développer les ressources du Mexique, mais encore pour peupler ses déserts, introduire l'émulation, l'exemple du travail et le croisement des races. Lors même qu'il aurait le meilleur des gouvernements et qu'il jouirait de la tranquillité la plus parfaite, il ne saurait devenir un pays riche sans l'immigration américaine ou allemande, puisqu'il ne consomme pas. Cette question est tellement vitale que le gouvernement impérial aurait dû la résoudre, sinon à Miramar, au moins pendant la guerre des États-Unis.

Au mois de janvier 1865, je fis à ce sujet une proposition à M. Eloin, qui me répondit : « Nous ne voulons pas de l'immigration, car nous n'avons pas un pouce de terrain à lui donner. » Effectivement, on l'entravait de la manière la plus formelle, et lorsque l'empereur voulut réparer cette faute, en passant par dessus les préjugés et l'hostilité de ses conseillers, les décrets arrivèrent trop tard, l'occasion d'avoir peut-être cent mille familles américaines du sud était perdue. Il en est des gouvernements comme des individus ; s'ils

n'ouvrent pas immédiatement la porte, lorsque la fortune y frappe, elle s'en va, et ne revient pas.

Sous la domination mexicaine, la Californie était un désert comme le sont les trois cinquièmes du territoire mexicain. En dix ans, avec leur système de colonisation, les Américains en ont fait un des pays les plus riches et les plus commerçants du globe. Après l'exploitation brutale du sol, ils ont introduit le respect de la propriété, des lois, la justice. Une pareille transformation était bien plus facile au Mexique, pays neuf, il est vrai, mais n'ayant pas les inconvénients des terres inconnues, ayant une population docile, patiente, facile à gouverner, des villes, quelques routes, et surtout une grande lassitude des révolutions et du *self-government*. On aurait dû dire aux émigrants des États-Unis et de l'Allemagne : « Venez au Mexique, vous planterez votre tente sur le premier terrain inculte qui vous conviendra ; au bout de cinq années de travail, on vous donnera des titres de propriété pour tous les terrains que vous aurez cultivés. » En décrétant cette manière d'exploiter le Mexique, on enrichissait tous ses habitants. En voici une preuve :

Un terrain qui ne produit pas, ne profite ni à son propriétaire, ni à la commune, ni à l'État. Un terrain cultivé profite à tous. Après l'indépendance du Texas, le gouvernement américain donna à tous les colons qui se trouvaient au Texas avant 1847, sept cent quarante acres de terre aux chefs de famille, aux ministres de religion et aux maîtres d'école. Les habitants, qui n'appartenaient pas à ces trois catégories, n'avaient que la moitié de cette concession. La moyenne de ces terres valaient 3 fr. l'acre. Les colons qui ne pouvaient les cultiver, pour une raison ou pour une autre, donnèrent gratuitement la moitié de leur concession à quiconque s'engageait à construire une cabane sur ce terrain rétrocédé et à le cultiver dans un an. Le résultat de ce don fut que les propriétés non cultivées, mitoyennes aux terrains cultivés, augmentèrent de valeur, et se vendaient au prix de 15 et 20 fr. l'acre : bénéfice net, 9 à 14 fr. par acre. Les Mexicains intel-

ligents ont si bien compris l'importance de ce fait, que plusieurs d'entre eux ont offert aux colons qui voudraient s'établir chez eux des terres, des bestiaux, des instruments et même un logement provisoire, soit gratuitement, soit à des prix très bas et remboursables à longues échéances.

L'objection de M. Eloin contre l'immigration me parut d'autant plus absurde qu'il n'était nullement besoin de recourir à l'arbitraire pour donner des terrains aux colons étrangers, quoique, lorsqu'un pays souffre d'un mal exceptionnel, il est permis d'employer des remèdes exceptionnels pour le sauver. Les deux tiers des propriétaires ruraux, au Mexique, n'ont aucun titre légal pour justifier la légitimité de leur possession. Presque tous ont profité des révolutions et de leur position pour prendre à l'État ou aux Indiens des terrains sur lesquels ils n'avaient aucun droit ; on en voit aujourd'hui qui, par ces moyens, ont acquis de 500 à 1,200 lieues de terrain. L'axiome, qui déclare l'État mineur, n'admet pas de prescription contre lui ; en obligeant ces propriétaires à restituer ce qui ne leur appartenait pas, on développait la moralité dans l'acquisition de la propriété. Le gouvernement devait donc décréter : 1° que toutes les propriétés, dont, avant un an, on n'aurait pas justifié la légitime possession, deviendraient propriété de l'État ; 2° que toute propriété non cultivée serait soumise à une taxe de ... par lieue carrée. A la suite de ces deux décrets, l'État aurait eu plus de 60,000 lieues de terres à donner aux colons étrangers ou nationaux.

Un de mes anciens amis de Brownsville, le général confédéré Slaughter, apprenant la défaite de son parti et l'emprisonnement de Jefferson Davis, se disposait à passer, au mois de juin, au Mexique avec toute son armée. Le 29 mai, le maréchal Bazaine écrivit à l'empereur une longue lettre dans laquelle il lui disait : « Le droit international autorise parfaitement l'asile donné à une armée battue dans ces conditions. Après le désarmement préalable du corps d'armée sudiste, ne serait-il pas possible de former entre Monterey